



# différences

N°314  
Juillet, août, septembre 2020

Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples



## DOSSIER

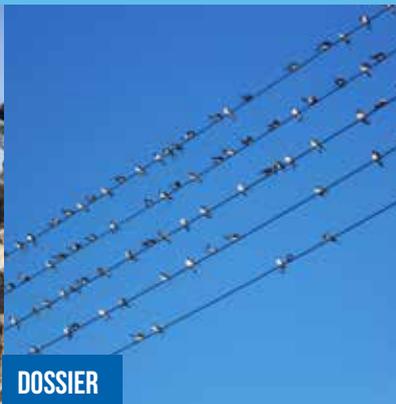
### EN ROUTE POUR DEMAIN LES PROPOSITIONS DU MRAP

© DR



INTERNATIONAL

Palestine :  
Stop annexion  
P. 3



DOSSIER

En route pour demain,  
les propositions du MRAP  
P. 6



ACTUALITÉS NATIONALES

Défendre l'accès  
aux archives  
P. 17



COMITÉS LOCAUX

A Bayonne une manifestation  
qui fera date  
P. 19

## 3 INTERNATIONAL

- » Poursuivre la mobilisation contre l'annexion de territoires palestiniens et pour la reconnaissance de l'état de Palestine
- » Le boycott de produits israéliens est légal
- » 60<sup>ème</sup> anniversaire de l'indépendance de pays africains
- » La France doit respecter le traité sur le commerce

## 6 - 14 DOSSIER EN ROUTE POUR DEMAIN

- » Quelles migrations demain ?
- » Pour les droits et libertés collectives et personnelles
- » Quels rôles jouent la société civile, les associations et où en est le rassemblement national ?
- » Contre les discriminations, plus que jamais !
- » Renforcer la lutte pour la paix et la solidarité internationale
- » Les mêmes droits, partout, pour toutes et tous
- » Contribution sos racisme

*Contribution de la Ligue des Droits de l'homme  
Contribution de SOS Racisme*

## 15 ACTUALITÉ NATIONALE

- » Une inscription à l'école simplifiée
- » Traitement des faits d'actualité impliquant des tchétchènes
- » Défendre l'accès aux archives publiques et honorer Josette et Maurice Audin
- » Mettre un terme aux violences policières et au racisme dans la police

## 19 COMITÉS LOCAUX

- » Bayonne une manifestation pour la solidarité et pour la paix qui fera date

## 20 HOMMAGES

- » À Maurice Rajsfus
- » À Raymond Gurême, infatigable voix d'un passé occulté pour réveiller les générations à venir !

## ÉDITORIAL

\*Co-Présidents



J.F. QUANTIN\*



R. LE MIGNOT\*



P. MAIRAT\*

# IL Y A UN AVENIR, SI NOUS LE CONSTRUISONS

**L'année 2020 aura été celle d'une crise majeure. La crise sanitaire bien sûr, mais pas seulement.**

Le MRAP a déjà eu l'occasion de dire à quel point cette période a servi de révélateur à l'état de notre monde dans bien des domaines. Elle confirme en particulier l'unité de destin de l'humanité. Les tentatives de récupération nationaliste sont vite apparues dérisoires. Non, le virus n'est pas « chinois », il n'a pas les yeux bridés ! Non, il n'a pas de passeport et ignore les frontières nationales, même si celles-ci ont pu participer, entre autres barrières, à la limitation provisoire des déplacements humains, qui ont au contraire étalé leur caractère généralisé et indispensable. L'humanité a découvert à quel point la mobilité était une composante fondamentale de son existence actuelle.

Pour regarder vers l'avenir, la question brûlante qui est maintenant posée est justement celle des échanges planétaires et de la solidarité dans les domaines de la recherche médicale, qui doit être « au service de l'humanité » par une juste mise à disposition des moyens médicaux pour toutes les populations et ne pas être subordonnée à la recherche du profit.

Le débat est vif sur ce sujet, et vital pour l'amitié entre les peuples.

La crise sanitaire a aussi révélé l'ampleur des inégalités, à l'intérieur de chaque pays comme à l'échelle planétaire. Elle a poussé à l'extrême la précarité des populations déjà les plus fragiles. Nous avons, souvent dit au MRAP, que l'exacerbation des difficultés économiques et sociales, et l'absence de réponses justes, peut pousser à la recherche d'exutoires comme le repli sur soi, le rejet de l'autre, n'importe quel « autre » ! Le racisme, la xénophobie, la guerre peuvent aisément se substituer si on y prend garde, à la solidarité nécessaire et indispensable que le MRAP appelle de ses vœux à chaque fois qu'il en a l'occasion...

C'est pourquoi Différences propose dans ce dossier, quelques contributions qui participent au large mouvement de réflexion qui a cours actuellement au sein de notre société. Oui, il faut construire demain, un monde plus juste et plus fraternel. C'est possible, et le MRAP, modestement mais résolument, dans le champ d'action qui est le sien, compte bien apporter sa pierre à ce vaste chantier. ●

« Différences » / Abonnement annuel : 24 € // 43, bd de Magenta - 75010 PARIS // Tél. : 01 53 38 99 99 - Fax : 01 40 40 90 98 // Directeur de la publication : Pierre Mairat // Rédaction : Charles Louvard // Assistants de rédaction : M.G. Guesdon // Trésorière : Marie-Annick Butez // Gestion des abonnements : Isabel Dos Martires // Conception/ Impression : Marnat - Tél. : 01 47 40 33 10 // Dépôt légal : Juillet 2007



Source : AFPS  
(Association France Palestine Solidarité)

Le vendredi 3 juillet a été un jour de rage et d'unité de la résistance palestinienne

# POUR SUIVRE LA MOBILISATION CONTRE L'ANNEXION DE TERRITOIRES PALESTINIENS ET POUR LA RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE PALESTINE

Fondateur de l'ONG « La Paix maintenant », l'historien pacifiste israélien Zeev Sternhell s'est éteint le 21 juin. Saluant sa mémoire, le MRAP a souligné qu'il fut un des premiers en Israël à militer pour une solution à deux États.

Il s'inquiétait de la montée du nationalisme dans son pays : « La colonisation et l'occupation pourrissent notre société ». L'avenir lui a malheureusement donné raison. **L'occupation et la colonisation des territoires palestiniens s'est poursuivie sans véritable réaction de la communauté internationale** malgré la violation flagrante du droit international qui bafoue le droit à l'autodétermination : plus de 600 000 colons israéliens (dont plus de 200 000 à Jérusalem-Est) représentent 20% de la population de la Cisjordanie.

Le plan Trump, qui accorde 30% de la Cisjordanie à l'État israélien, a ouvert la voie au plan du gouvernement Netanyahu-Gantz d'annexion de la vallée du Jourdain et d'implantations juives en Cisjordanie. Ce plan, qui constitue une nouvelle violation des droits des Palestiniens, entérine le régime d'apartheid issu de la loi définissant Israël comme État-nation du peuple juif. **Il enterre la solution à deux États, le territoire palestinien étant réduit à des «bantoustans» sans continuité territoriale,** ni maîtrise des frontières. Les réactions contre l'annexion ont été très fortes dans le monde, en Palestine mais aussi en Israël. 1080 parlementaires de 25 pays d'Europe ont alerté les dirigeants européens. Aux États-Unis, de très nombreux parlementaires et des rabbins ont exprimé leur opposition. En Israël, des centaines d'universitaires ont dénoncé

l'annexion comme « un crime contre l'humanité », des manifestations regroupant Juifs et Arabes ont proclamé que « l'annexion voudrait dire qu'on bascule dans l'apartheid ». D'après un récent sondage, 32% seulement de la population israélienne soutient l'annexion. Le réseau international Avaaz a rassemblé des centaines de milliers de signatures sur des pétitions. Michelle Bachelet, Haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, a déclaré : « L'annexion est illégale. Point final. Qu'il s'agisse de 30% ou de 5% de la Cisjordanie ». En France, des dizaines de parlementaires ont demandé des sanctions internationales. Des pétitions ont été massivement signées sur le thème « l'occupation c'est la terreur, l'annexion c'est l'apartheid ». D'importantes manifestations ont eu lieu dans de nombreuses villes.

## Lettre ouverte du MRAP au président de la République

Le MRAP, membre de la Plateforme des ONG pour la Palestine et du Collectif pour une Paix Juste et Durable entre Palestiniens et Israéliens (CNPDPPI), est pleinement engagé dans cette mobilisation. Participant aux manifestations, il a adressé le 20 mai une lettre ouverte au président de la République pour lui demander de faire pression sur Israël par des initiatives fortes : « Il est temps d'en finir avec les rapports, les résolutions

et les déclarations qui, depuis des années, n'ont pas empêché Israël de poursuivre le blocus de Gaza, la politique d'occupation et de colonisation des territoires palestiniens et d'annexion de Jérusalem-Est. **Jusqu'à présent, rien n'a permis d'arrêter le projet colonial israélien.** Il faut en tirer les leçons, prendre des actes concrets et des sanctions économiques et commerciales, par exemple la **suspension de l'accord entre l'UE et Israël**, l'arrêt des accords de coopération scientifique qui arrivent à expiration en 2020. **La reconnaissance de l'État de Palestine, adoptée depuis longtemps par le Parlement français** et proposée récemment par le ministre des affaires étrangères du Luxembourg, serait également un signal fort adressé au gouvernement israélien ». Craignant que les divisions entre États-membres de l'Union européenne n'aboutissent qu'à de faibles réactions, le MRAP demande au président de la République de défendre ces propositions devant les instances européennes : « Si l'Union européenne refusait de sanctionner Israël en cas d'annexion de territoires palestiniens, **la France doit prendre des mesures concrètes de façon unilatérale pour qu'Israël renonce à ses projets d'annexion.** D'ores et déjà, elle doit interdire l'importation de tout produit issu d'une colonie ou d'un territoire annexé et suspendre la coopération militaire et sécuritaire avec l'État d'Israël ».

Le plan d'annexion est rejeté en bloc par les Palestiniens qui le jugent comme « une déclaration de guerre ». Mais ils se déclarent cependant prêts à la relance de négociations directes avec Israël sur la base des frontières de 1967. Une fois lancé, le processus d'annexion risque d'avancer à petits pas avec l'objectif d'aboutir avant les élections de novembre aux États-Unis. **Il faut tout mettre en œuvre pour lui faire échec en poursuivant la mobilisation à tous niveaux.** ●

JP Le Marec



## LE BOYCOTT DE PRODUITS ISRAËLIENS EST LÉGAL



Source : Association France Palestine Solidarité

En septembre 2009 et mai 2010, dans le cadre de la campagne BDS (Boycott, Désinvestissement, Sanctions), des militants du collectif Palestine 68 avaient distribué des tracts aux clients de Carrefour dans la banlieue de Mulhouse sur lesquels était écrit : « Acheter des produits importés d'Israël, c'est légitimer les crimes à Gaza, approuver la politique menée par le gouvernement israélien ». Le tribunal de grande instance de Mulhouse les avait relaxés en novembre

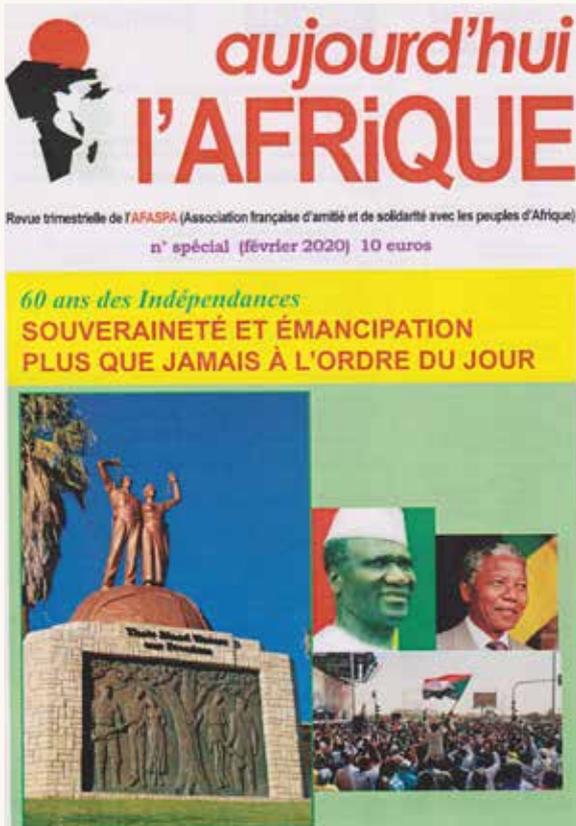
2011. Mais la cour d'appel de Colmar les avait condamnés en novembre 2013. La Cour de cassation avait confirmé cette condamnation en octobre 2015 en estimant que ces actions étaient constitutives du délit de « provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence envers une personne ou un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée ».

Le 11 juin 2020, la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) a contredit la jurisprudence de la Cour de cassation en jugeant que **la France a violé l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme sur la liberté d'expression**. Cette condamnation de la France montre clairement que la critique de la politique israélienne et l'usage de moyens pacifiques pour s'opposer à cette politique ne peuvent être confondus avec de l'antisémitisme. **L'appel au boycott est reconnu comme un droit citoyen quand il est motivé par la critique d'un État et de sa politique.**

Le MRAP s'est félicité de cet arrêt qui « met un terme définitif aux tentatives d'empêcher la libre action citoyenne et non violente en défense des droits des Palestiniens ». **C'est une victoire pour la liberté d'expression !** Le MRAP a appelé le gouvernement français à tirer les conséquences de cet arrêt, d'une part en cessant de menacer et de poursuivre pour antisémitisme les militants qui critiquent la politique israélienne dans le cadre de campagnes BDS et, d'autre part, en annulant la circulaire Alliot-Marie qui demandait de poursuivre systématiquement les appels au boycott de produits israéliens. ●

# 60<sup>ÈME</sup> ANNIVERSAIRE DE L'INDÉPENDANCE DE PAYS AFRICAINS :

un numéro spécial de la revue de l'AFASPA



De nombreux pays africains vont fêter cette année le 60<sup>ème</sup> anniversaire de leur indépendance. 2020 est en effet la date anniversaire de la résolution 1514 adoptée le 14 décembre 1960 par le Conseil de sécurité des Nations unies qui ouvrait la voie aux indépendances en reconnaissant le droit des peuples colonisés à l'autodétermination et à l'indépendance. 2020 est aussi la dernière année de la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme. A cette occasion, l'association amie AFASPA (Association Française d'Amitié et de Solidarité avec les Peuples d'Afrique) a fait paraître un numéro spécial de sa revue « Aujourd'hui l'Afrique » consacrée à l'indépendance des pays africains.

Le MRAP vous recommande ce numéro spécial pour la qualité des articles signés par des

responsables scientifiques et politiques, des sociologues, des journalistes et des historiens qui font ressortir de façon transdisciplinaire les points forts de cette période : les multiples tentatives impérialistes de redéploiement stratégique et idéologique, les avancées mais aussi les reculs et échecs concernant la libération des peuples, les alternatives tentées et les nouvelles en cours, sans exclure les controverses existantes. Plusieurs contributions mettent en valeur les résistances populaires au néocolonialisme avec la poursuite de la prédation des ressources naturelles et de la complicité de dirigeants africains complices du pillage, qui musellent et répriment leurs peuples. ●

*Pour commander la revue, adresser un chèque à l'ordre de l'AFASPA à : AFASPA Bourse du Travail 13 rue Pierre et Marie Curie 93170 Bagnolet  
Par exemplaire : 10€+3,88€  
(soit 4 timbres verts)  
Indiquer nom, prénom et adresse*

## LA FRANCE DOIT RESPECTER LE TRAITÉ SUR LE COMMERCE DES ARMES

Avec près de 8% des ventes d'armes dans le monde sur la période 2015-2019, la France est devenue le 3<sup>ème</sup> exportateur d'armes derrière les États-Unis (36%) et la Russie (21%). Mais, en matière de vente d'armes, c'est l'omerta totale ! Aucune transparence qui permettrait d'assurer un contrôle comme l'exige le « Traité sur le commerce des armes » (TCA) ratifié par la France en 2014.

En signant ce traité, la France s'est engagée à pas autoriser la vente

d'armes s'il y a un risque important qu'elles soient utilisées en violant les droits de l'homme et le droit international humanitaire. Mais elle continue néanmoins à exporter ses armes en Arabie saoudite et aux Émirats Arabes Unis, responsables de milliers de victimes au Yémen, et en Égypte qui réprime et emprisonne les défenseurs des droits de l'homme.

En 2017, le président de la République s'était engagé à « mettre en conformi-

té les exportations françaises d'armes, de sécurité et d'équipements connexes avec le Traité sur le commerce des armes ». Cet engagement est resté lettre morte ! Soucieux de mettre un terme à cette situation, le MRAP soutient la pétition adressée au président de la République lancée par Amnesty International pour que les armes françaises ne soient pas utilisées contre des populations en violation du droit international. ●

# QUELLES MIGRATIONS DEMAIN ?



**La crise sanitaire a semblé, pour certains, remettre à l'ordre du jour la fermeture des frontières comme une évidence. En apparence seulement... Et si en réalité elle avait prouvé le contraire ?**

Les fermetures qui ont eu lieu étaient en fait des mesures de limitation provisoires des mouvements de population dans l'espace, pour limiter la circulation du virus. Elles prenaient place parmi bien d'autres limitations de toutes sortes, y compris régionales ou locales. Et les frontières nationales n'étaient pas forcément plus pertinentes que d'autres, et même quelquefois moins. Elles ont au contraire prouvé à quel point la circulation des personnes sur l'ensemble de la planète était devenu un phénomène essentiel de l'humanité. Elles ont plutôt servi de révélateur de l'intensité devenue indispensable du mouvement des hommes sur la planète. Certains dégâts de ce blocage ont été durement ressentis et ont peut-être ouvert bien des yeux. Sans parler des millions de touristes piégés en différents points du globe, on peut citer rapidement :

- l'arrêt des déplacements d'innombrables agents économiques, commerciaux, techniques ou scientifiques qui ne pouvaient plus participer aux échanges planétaires indispensables

auxquels ils sont habitués. On pourrait y ajouter les mouvements liés à des vies familiales et personnelles complexes.

- les problèmes de main d'œuvre ont été importants, dans de nombreuses zones du monde. Rien qu'en Europe, des secteurs entiers, comme l'agriculture avec les saisonniers, ont réalisé à quel point ils dépendaient de la mobilité des travailleurs qui circulent d'un pays à l'autre. En France, des centaines de milliers de travailleurs frontaliers vont chaque jour en Suisse, en Allemagne, au Luxembourg ou en Suisse. Ils ont éprouvé à quel point la liberté de circulation était un acquis devenu naturel en Europe, à quel point la notion de frontière était devenue obsolète dans leur vie professionnelle et personnelle.

- la baisse des flux financiers entre les migrants et leur pays d'origine a mis en difficulté l'économie de certains pays. L'économie liée aux migrations est une des respirations financières et économiques du monde.

Cette situation de blocage forcé et momentané des mouvements de population pendant quelques mois devrait faire réfléchir et conforter nos revendications pour aujourd'hui et pour demain. Oui, c'est nous qui avons une vision réaliste et non pas fantasmée de l'avenir des échanges sur la planète. Elle réside nécessairement dans une liberté accrue, et finalement totale, de la circu-

lation et de l'installation des hommes là où ils le veulent et là où il le faut, dans un monde enfin libéré d'obstacles frontaliers dépassés.

Dans l'immédiat, nous continuerons à nous battre pour que les politiques migratoires ne soient plus systématiquement tournées vers la fermeture et le rejet, uniquement pour satisfaire des fantasmes xénophobes qu'elles créent et alimentent elles-mêmes. Non seulement ces politiques engendrent un flot de misères et de drames, comme les noyades en Méditerranée, mais elles empêchent la mise en place de politiques d'accueil positives et d'intégration facilitée. Nous devons imaginer des politiques nationales et internationales qui fassent des migrations un phénomène heureux, heureux pour les migrants eux-mêmes, quelles que soient leurs motivations, et aussi pour les pays d'accueil qui s'enrichiraient (dans tous les sens du terme) de leur présence, et finalement pour l'humanité toute entière.

Après cette crise planétaire, qui a rendu sensible la communauté de destin des êtres humains, beaucoup prétendent s'interroger sur le monde de demain. Comment imaginer celui-ci autrement qu'ouvert, fondé sur la libre circulation des hommes dans ce «village planétaire» qui est évidemment le nôtre ? ●

*Jean-François Quantin*

# POUR LES DROITS ET LIBERTÉS COLLECTIVES ET PERSONNELLES

**Le pays est sorti du confinement. Une grave crise économique, sociale, écologique et démocratique se profile.**

Le précédent numéro de Différences s'inquiétait d'un «effet cliquet»<sup>1</sup> lourd de régressions des libertés et droits fondamentaux. La loi du 26 juin 2020 dont le titre «organisant la sortie de l'état d'urgence sanitaire» n'est qu'un trompe-l'œil renouvelle pour quatre mois la possibilité de restreindre par décret les libertés publiques fondamentales. Ainsi, des préfets ont pu interdire, autoriser ou laisser se tenir des rassemblements sur des critères qui n'ont guère à voir avec les nécessités sanitaires mais visent plutôt à empêcher l'expression de la colère sociale.

Le Président de la République a déclaré le 16 mars que «le jour d'après [...] ne sera pas un retour au jour d'avant». Mais depuis, ses actes démentent ses déclarations ; pour lui, le «jour d'après» devra ressembler au «jour d'avant». Le remaniement gouvernemental du 6 juillet laisse augurer la persistance, voire l'aggravation, de politiques que nous avons condamnées. Pour nous, les mobilisations de demain devront donc reprendre et prolonger celles d'hier.

La lutte pour l'égalité réelle est indivisible. C'est sur le terrain des politiques néo-libérales, des pratiques sociales et institutionnelles que le racisme et les discriminations systémiques prospèrent. Le confinement et l'état d'urgence ont remis en évidence les priorités.

Les services publics – et notamment le service public de santé – ont permis à la société de tenir dans des conditions difficiles en dépit d'attaques incessantes, notamment des restrictions drastiques de moyens, dont ils font l'objet depuis longtemps. Ils doivent être sauvegardés et renforcés. Ils sont indispensables à l'organisation d'un «vivre ensemble» inclusif.

Nos concitoyens les plus vulnérables continuent de subir les conséquences de la crise, parce qu'ils ont été «les premiers de corvée», qu'ils se sont retrouvés au

chômage, qu'ils sont exclus. Les effectifs des chômeurs explosent. Les hauts revenus et les dividendes doivent être mis à contribution.

Les droits humains sont mis à mal : récemment, la France a été condamnée quatre fois en un mois par la Cour Européenne des Droits de l'Homme pour violation de dispositions de la Convention européenne des droits de l'homme.

Les migrants et migrantes ont été en première ligne dans des secteurs économiques indispensables ou perdant leur emploi sans chômage partiel, vivant à la rue ou hébergé-e-s dans des conditions souvent précaires et insalubres, retenu-e-s dans les Centres de Rétention Administrative (CRA). La régularisation des sans-papiers, la fermeture des CRA, des logements pour tous demeurent des exigences de justice et de dignité.

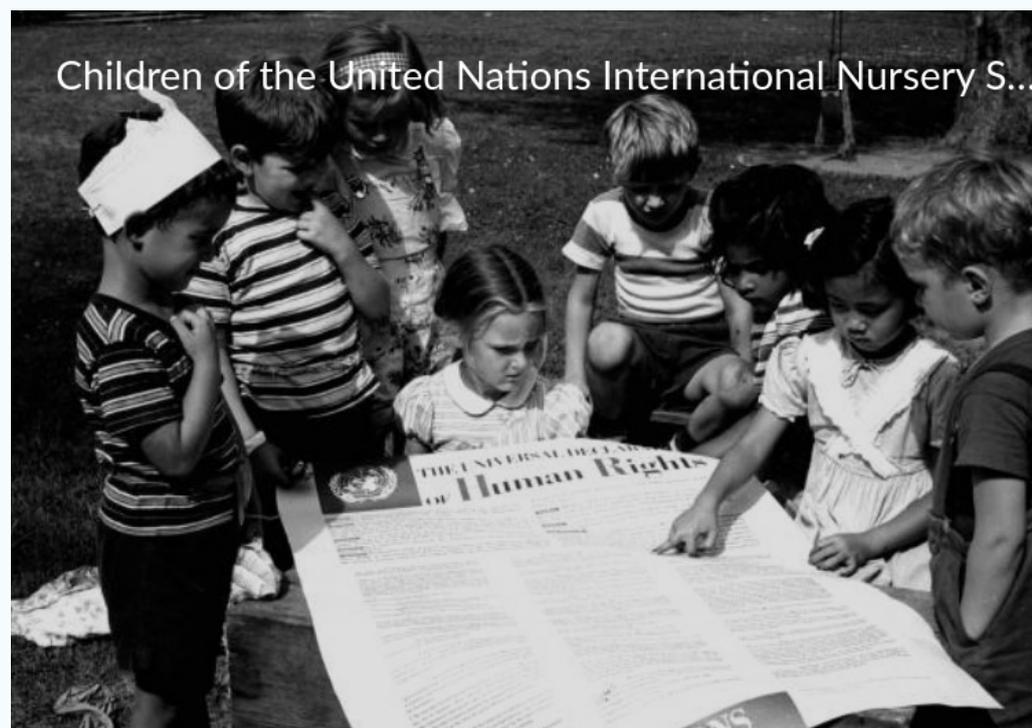
Profitant de la pandémie de Covid-19, une dizaine d'États européens (dont la France) ont renforcé les contrôles à leurs frontières au prix de graves violations des droits humains. L'État s'acharne à poursuivre celles et ceux qui tentent d'aider les migrants. Tant que la liberté de circulation pour toutes et tous ne sera

pas acquise, cette solidarité continuera à s'exprimer !

L'assassinat de George Floyd aux États-Unis, la mobilisation pour la vérité et la justice sur la mort d'Adama Traoré ont remis en évidence les comportements inadmissibles et violents d'une partie des forces de l'ordre. Les discriminations y font système. Le racisme doit y être reconnu avec lucidité et combattu. Une profonde réforme de la police, de ses missions, de ses méthodes, de son contrôle doit être engagée.

La propagande haineuse de l'extrême-droite continue de se déverser, s'attaquant à la couleur de peau, à l'origine réelle ou supposée, stigmatisant les musulmans, les Roms... Ses discours s'accompagnent de relents homophobes, xénophobes et antiféministe, faisant des migrants des boucs-émissaires.

Des institutions de l'État comme le Défenseur des Droits ou la Commission nationale consultative des Droits de l'Homme analysent finement les dangers qui pèsent sur les droits fondamentaux et font de nombreuses mises en garde trop rarement écoutées par le parlement et le gouvernement.



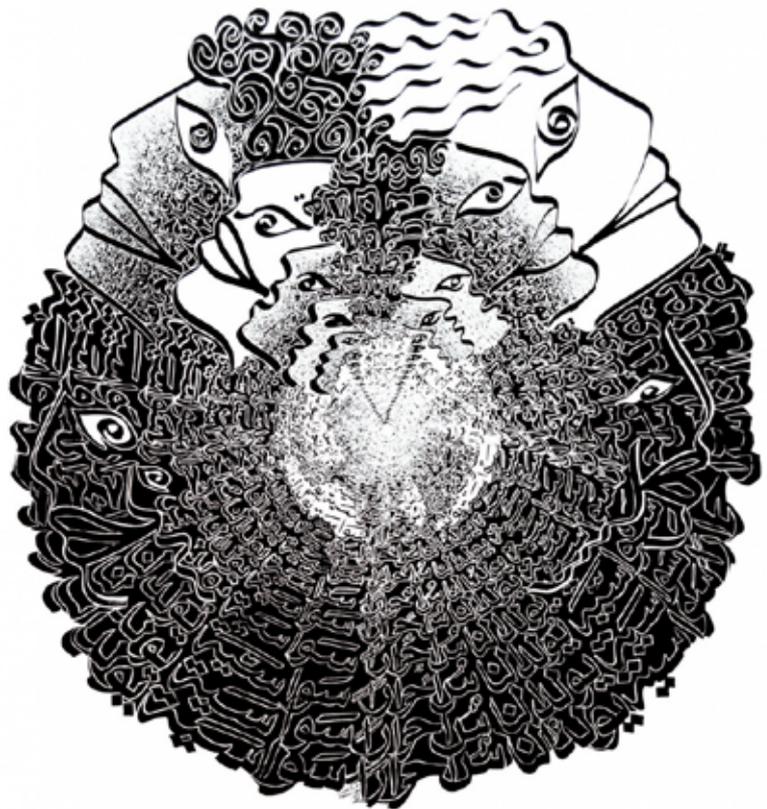
Pour lutter efficacement contre le racisme et les discriminations, les associations avancent de longue date des propositions. Le gouvernement ne peut continuer de les ignorer voire de réprimer celles et ceux qui se mobilisent pour le respect des droits fondamentaux.

Il appartient à la société civile avec les associations de défense des droits de l'homme de s'opposer aux régressions actuelles par tous les moyens respectueux de ces mêmes droits.

La priorité aujourd'hui est de s'opposer aux régressions résultant de l'état d'urgence sanitaire ou le perpétuant et d'ouvrir des perspectives de progrès. Dans le domaine qui est le sien, le MRAP continuera de mener un combat quotidien contre toutes les formes de racisme quelles que soient les victimes. L'exigence d'égalité, de vérité, de justice est universelle. ●

Augustin Grosdoy

Différences n° 313, «État d'urgence sanitaire : préserver les droits et libertés» (page 14)



*Tous les hommes naissent libres et égaux*



89 rue Oberkampf 75011 Paris Tel: 806 88 00

POUR COMMANDER VOTRE  
EXEMPLAIRE :  
ADHESIONS@MRAP.FR  
01.53.38.99.86 (matin)  
20 € + frais de port



# LIVRE DES 70 ANS DU MRAP

[www.mrap.fr](http://www.mrap.fr)



# QUELS RÔLES JOUENT LA SOCIÉTÉ CIVILE, LES ASSOCIATIONS ET OÙ EN EST LE RASSEMBLEMENT NATIONAL ?

**Il est utile d'analyser les mouvements sociaux dans lesquels nous sommes engagés ou non. Cette recherche permet de suivre l'évolution des formes d'action, de l'état d'esprit ambiant quand nous agissons contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples. D'où cet essai loin d'être exhaustif.**

La covid-19 a provoqué en France la mort d'environ 30 000 personnes nous plaçant le 23 juillet 2020 au 7ème rang pour les taux de mortalité les plus élevés. La pandémie a paralysé en grande partie l'économie avec de graves conséquences.

Pourtant pour modifier la politique de santé suivie depuis des décennies, dès mars 2019, une grève au sein des urgences s'était étendue à la France entière, y compris chez de nombreux chefs de service.

Un collectif Inter-hôpitaux a été formé. Massivement suivie la grève a duré jusqu'en février 2020. Si ce qui était demandé avait été en place, la pandémie n'aurait pas épuisé à ce point les soignants dont beaucoup ont été contaminés et le nombre de morts aurait probablement été plus petit.

Les réseaux sociaux ont dénoncé les premiers l'imprévoyance, la mauvaise gestion des masques et des sur-blouses, les mensonges, etc.

Malgré la solidarité qui existe comme nulle part ailleurs dans de nombreux quartiers populaires, 7 semaines ce fut long pour ceux qui vivent de jobs précaires et sont confinés à l'étroit avec un risque accru de tomber malade. Inutile de rappeler les situations catastrophiques vécues par la plupart des aîné.e.s en EHPAD ! Les professionnels de santé, mais aussi les

éboueurs et d'autres que le Président Macron avait considérés comme « ceux qui ne sont rien » ont assuré l'essentiel du fonctionnement de la société. De « rien » ils sont devenus « héros » ! En juillet les salaires dans la santé sont augmentés mais étalés dans le temps. Seront-ils attractifs pour recruter ?

Suite aussi à d'autres mouvements citoyens, la confiance envers le Président s'était affaiblie :

- Né hors de tout cadre politique ou syndical, suite à un appel lancé sur Facebook, le 17 novembre 2018 apparaît le mouvement des gilets jaunes avec 282 000 personnes présentes selon les autorités. La révolte, suite à une taxe sur le carburant, a été alimentée par d'autres revendications. La répression par la police, notamment la BAC, fut violente. L'affaire Benalla s'y est ajoutée.



Manifestation du 5 juin à Strasbourg



Officiellement il y eut 2 500 blessés côté manifestants et 1 800 côté forces de l'ordre, mais de très nombreux gilets jaunes ont été mutilés par des grenades et des tirs de LBD, armes utilisées nulle part ailleurs en Europe contre des manifestants. Macron a fini par renoncer à la taxe sur les carburants et a lâché un peu de lest. Suite aussi aux violences policières, le nombre de manifestants a diminué mais aujourd'hui encore des gilets jaunes restent actifs dans d'autres mouvements comme ceux décrits ci-dessous.

– Climat : organisés par de nombreuses et diverses associations, d'imposants cortèges avec beaucoup de jeunes ont exigé du gouvernement des mesures concrètes importantes et rapides pour limiter le réchauffement climatique, un problème vital pour l'avenir de l'humanité. Il est devenu clair pour beaucoup que les mesures prises au nom de l'environnement ne devaient pas accroître les inégalités.

Depuis des décennies les diverses organisations écologistes prônent une production respectueuse de l'environnement, moins de transports par avion, bateau et par route pour limiter le taux de dioxyde de carbone dont dépend ce rapide réchauffement climatique. Agir localement et réfléchir globalement !

– Des syndicats ont réussi à mobiliser beaucoup de monde contre la loi travail, la réforme de l'assurance chômage et surtout contre la réforme des retraites avec d'immenses cortèges de décembre

2019 à février 2020.

Avec leurs organisations, des avocats se sont battus durant 6 mois contre la réforme de la Justice et pour défendre leur caisse de retraites.

Un très fort niveau de défiance a agrégé des personnes aux profils politiques divers contre le Président, sa « République en Marche », les chaînes de télévision et des journaux.

Les syndicats ont saisi le conseil d'État qui a donné tort au gouvernement car ce dernier après le confinement prétendait limiter le droit de manifester, un droit constitutionnel ! Il voulait limiter le nombre de manifestants à 10 personnes, y compris pour le personnel de santé et obliger les organisateurs à obtenir une autorisation préalable ! Les précautions étant prises, la pandémie peut-elle être utilisée pour brider le mouvement social ?

Pendant le confinement les frontières ont été bloquées contre l'entrée d'éventuels malades venus d'ailleurs. Pour échapper à une dépendance vis-à-vis de la Chine et de l'Inde, garantir la fabrication de médicaments et de matériel sanitaire en France et dans l'UE était un objectif.

Ces dernières mesures allaient-elles favoriser le Rassemblement National (ex-FN) prompt à proposer des fermetures de frontières ?

C'était sans compter sur les manifestations plus ou moins spontanées via le bouche à oreille, Facebook, Instagram en hommage à Georges Floyd qui se sont aussi imposées dans la rue avec de

très nombreux jeunes très divers. Étaient dénoncées les violences policières racistes aux États-Unis et aussi en France. L'objectif étant clair, les nombreux manifestants se souciaient peu de savoir qui étaient les organisateurs. Chacun pouvait venir avec sa pancarte, voire témoigner.

Y compris des comités du MRAP qui pouvaient expliquer qu'ils agissent contre toutes les formes de racisme, de propos et d'actes discriminatoires de façon suivie et pas seulement par des actions de rue.

Aux élections municipales le taux d'abstention a reflété la défiance vis-à-vis de nombreux partis politiques. Beaucoup de personnes préoccupées par leur présent, leur travail et leur avenir disent « Que va apporter à ma vie le fait de voter ? » Quelles forces vont leur apporter ce qu'il leur faut ? Les élections ont été cette fois une claque pour les listes de la REM, même lors de fusions avec celles de LR !

Le nombre d'élus du RN a globalement baissé malgré l'élection de maires à Perpignan et dans quelques autres villes moyennes.

Par contre l'élection de maires écologistes soutenus par des forces de gauche dans de grandes villes constitue un espoir. A suivre ! De ce fait Macron ne pourra peut-être plus dire en 2022 : « C'est moi ou Mme Le Pen »

Une pression sociale, populaire, intellectuelle et politique est nécessaire pour lier résolution des problèmes sociaux, réduction des inégalités pour un monde plus juste, plus solidaire et viable aujourd'hui et pour les générations futures.

Pour y parvenir, les syndicats et les associations qui ont l'avantage d'avoir une activité suivie, des partis politiques, des mails, des pages Facebook, Twitter, Instagram, du bouche à oreille, des mouvements plus ou moins spontanés sont utiles. Tous, nous avons nos forces et nos faiblesses. Le MRAP doit y prendre toute sa place pour promouvoir l'idée de vivre et d'agir ensemble pour une véritable égalité des droits, pour l'amitié entre les peuples. ●

*Alfred ZIMMER  
du Bureau National du MRAP  
le 23/7/2020*

# CONTRE LES DISCRIMINATIONS, PLUS QUE JAMAIS !

La crise du Covid-19 a été bien plus qu'une crise sanitaire. Elle a servi de révélateur pour de nombreux problèmes inhérents à notre société, tous plus ou moins liés aux inégalités. La lutte contre les discriminations n'en est devenue que plus évidente et nécessaire

Le blocage de l'activité économique a affecté beaucoup de monde. Mais encore plus ceux qui avaient déjà des rapports de précarité avec l'emploi. La discrimination dans le travail est bien connue : toutes les études montrent que les origines étrangères, attestées ou supposées par l'apparence physique ou le nom, rendent plus difficile l'accès à l'emploi stable, à l'embauche en CDI. Or les publics contraints à l'intérim, aux petits boulots, voire au travail informel ont éprouvé à quel point les fameux «filets de sécurité» comme le chômage partiel n'étaient pas pour eux.

Le confinement a fait éclater aux yeux de tous les inégalités dans le domaine du logement et du mode de vie. Très contraignant pour toutes les classes populaires mal logées, il s'est révélé carrément impossible, voire dramatique, pour tous ceux qui survivent dans des conditions déjà inadmissibles. Tous ceux qui vivent dans des foyers surpeuplés, des squats, des bidonvilles ou des campements provisoires se sont retrouvés piégés, exclus de fait des mesures sanitaires élémentaires. Mais pas exclus des interdictions et de la répression qui les accompagnaient, frappant de façon absurde et discriminatoire ! On a vu des populations comme des Roms ou des migrants récents, qui sont contraints à ces conditions de vie indignes, coupées du minimum vital, de l'accès à la nourriture, à l'eau, aux soins et à l'aide des associations. «Le monde de demain» va-t-il tranquillement reproduire ces inégalités qui maintiennent certains au bord du gouffre ? Il appartient à l'ensemble du monde associatif, syndical et politique de réfléchir aux revendications et aux luttes qui tentent d'éloigner toutes ces populations de ce gouffre. Oui, toute la



**mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples**  
43 boulevard de Magenta - 75010 Paris - Tél. : 01 53 38 99 99 - Fax : 01 40 40 90 98

population ! Dans le domaine qui est le leur, les associations antiracistes, toutes celles qui se positionnent contre les discriminations, toutes les discriminations, toutes celles qui accompagnent les migrants, doivent travailler ensemble, sans s'enfermer dans des combats parcellaires. Elles se battent contre l'exclusion et la précarité sous toutes ses formes. Commençons par supprimer les fragilités extrêmes qu'a révélés cette crise : celle de

ne pas avoir un hébergement digne et sécurisé, celle de ne pas avoir de titre de séjour, et donc un droit au travail et au logement. Nous devons exiger ensemble une mise à l'abri des plus fragiles et des mineurs, sans distinction de statut ou d'origine. La régularisation massive de tous les sans papiers serait une de ces mesures de première urgence. ●

Jean-François Quantin

# RENFORCER LA LUTTE POUR LA PAIX ET LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

La pandémie a révélé au grand jour des problèmes qui avaient déjà été identifiés, notamment l'existence de graves inégalités économiques, sociales et culturelles dans le monde. Celles-ci ne pourront que s'aggraver dans les mois à venir avec les conséquences économiques de la pandémie.

De nombreux chefs d'Etat et de gouvernement ont utilisé la crise liée au COVID-19 pour consolider leur pouvoir et restreindre les libertés individuelles et collectives. C'est le cas en France et, de façon plus extrême, en Hongrie, où le premier ministre Viktor Orban a attaqué la démocratie, la liberté d'expression, le pluralisme politique et médiatique. Il y a même des gouvernements, comme à Madagascar, qui ont utilisé les chars pour faire respecter les mesures de confinement. Dans d'autres pays, Algérie, Egypte, Israël, Maroc, Turquie... le pouvoir a renforcé la répression contre le mouvement populaire en emprisonnant les responsables de la contestation et les opposants politiques. La pandémie a aussi mis en évidence la faiblesse, voire l'échec, des institutions internationales. Comme l'a souligné la juriste internationale, Monique Chemillier-Gendreau : « La faiblesse de l'Union européenne dans cette crise mais aussi, moins visible, l'échec, plus profond et radical, du système des institutions internationales, l'organisation des Nations unies et les organismes satellites qui en dépendent (dont l'Organisation Mondiale de la Santé) donnent à voir crûment **le déséquilibre mortel d'une économie globalisée sans accompagnement d'institutions politiques capables d'imposer le bien-être général et la protection de l'environnement** ». Pourtant, malgré ces insuffisances, des responsables d'institutions internationales ont pris conscience des dégâts de la pandémie et appelé à y répondre par des mesures positives, comme l'arrêt des conflits dans le monde et la libération des prisonniers d'opinion et politiques. Leurs appels ont été pas ou peu entendus !

Dans cette nouvelle situation, le MRAP entend participer à la construction d'un

monde de justice, de paix, de coopération et de fraternité. Il est décidé à poursuivre et intensifier son combat en solidarité avec les peuples contre la répression, pour leur droit à l'autodétermination et à l'indépendance, pour le progrès social, la démocratie, la liberté et la paix.

Droit des peuples à l'autodétermination  
Cette année 2020 marque le 60<sup>ème</sup> anniversaire de la résolution 1514 des Nations unies sur le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes qui a ouvert la voie aux premières indépendances en Afrique, puis au Moyen Orient et en Asie. Mais de nombreux peuples restent colonisés, notamment **en Palestine et au Sahara occidental**. Le MRAP appelle au renforcement du soutien aux luttes des peuples palestinien et sahraoui et intervient auprès des puissances occupantes, le Maroc et Israël, pour qu'elles respectent le droit international et libèrent les prisonniers politiques.

Contre les violations des droits de l'homme de nombreux gouvernements ont profité de la pandémie pour renforcer la répression contre le mouvement populaire qui contestait leur politique. Dans les prisons, des détenus de droit commun ont été libérés en nombre à cause de l'épidémie, mais **les prisonniers politiques sont toujours détenus**. Le MRAP participe aux actions pour leur libération.

Face à l'offensive du régime turc, devenue une véritable guerre, contre les Kurdes en Turquie et dans les pays voisins, le MRAP est de plus en plus engagé pour la reconnaissance des droits politiques et culturels du peuple kurde.

## Défense et promotion de la paix

Notre société est prise en étau entre crise sanitaire et crise économique avec des risques d'aggravation sans changement des politiques économiques et sociales. Pour répondre aux besoins des populations en matière de santé, de recherche et d'éducation, **il est impératif de diminuer les dépenses militaires** et d'engager le pays sur la voie d'une culture de la paix et du vivre ensemble en paix qui permette la convergence de toutes les résistances pour un monde nouveau fondé sur la justice, la fraternité et la solidarité.

Partout en France - Samedi 19 septembre 2020  
Dans le cadre de la Journée internationale de la Paix  
**Ensemble, Marchons pour la paix,  
la justice sociale et les droits humains,  
le climat et le désarmement nucléaire**



C'est un des principaux objectifs de la Journée internationale de la paix (cette année le 19 septembre) à laquelle le MRAP participe activement en tant que membre du collectif national « En marche pour la paix » pour demander également : l'arrêt des conflits dans le monde ; le désarmement nucléaire (la France doit ratifier le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires adopté aux Nations unies) ; l'arrêt du commerce des armes, en priorité vers les pays qui violent les droits de l'homme.

## Réforme des institutions internationales

La mondialisation, actuellement source de profondes inégalités, doit être mise au service de l'homme. Une réforme en profondeur des institutions internationales s'impose avec de nouvelles règles fondées sur la démilitarisation des relations internationales, la solidarité entre les peuples et la coopération au lieu d'une concurrence de guerre économique. Les institutions internationales devraient contribuer à ce que les activités concourant au bien commun dans les domaines de la santé, de l'environnement, de la recherche, des transports, du logement, de la culture... relèvent de la protection de l'intérêt général. ●

JP Le Marec

«Le MRAP a proposé à la Ligue des Droits de l'Homme, à SOS Racisme et à la LICRA d'apporter leurs contributions à ce dossier.

Nous sommes heureux de présenter les textes que nous avons reçus pour cette réflexion sur «le monde d'après le Covid» et nous remercions leur auteurs.»



## LES MÊMES DROITS, PARTOUT, POUR TOUTES ET TOUS

La pandémie de Covid-19 est d'une ampleur exceptionnelle frappant 20 millions de personnes dans le monde et faisant déjà 730 000 morts dont 30 000 en France. Elle bouleverse nos vies et exacerbe les injustices de nos sociétés. Les plus âgés mais aussi les plus précaires sont plus durement touchés, victimes d'inégalités territoriales et sociales, notamment dans l'accès aux soins et à la prévention, dénoncées sans effet depuis des années. Elle a aussi révélé d'extraordinaires élans de solidarité de proximité entre des habitants sans distinction d'âge, d'origine ou de religion témoignant d'une résilience collective à conforter.

Des mesures inédites ont été mises en place par les pouvoirs publics dont le confinement total a été un point d'orgue. Si la protection de la population est nécessaire, elle ne saurait mettre de côté l'état de droit, porter abusivement atteinte aux libertés publiques et poser l'arbitraire. Des dispositions sécuritaires excessives (couvre-feu, surveillance par drones, interdiction ciblée de regroupement...) décidées par des maires ou préfets ont été annulées en justice, grâce aux recours d'organisations de défense des droits dont la LDH. Ces restrictions comme les contrôles policiers et les sanctions prises ont trop souvent visé certains groupes ou quartiers. Les tensions connues avec les

forces de l'ordre trouvent aussi leur source dans ces traitements discriminatoires contre lesquels il est urgent d'agir. Encore plus qu'hier, les modes d'intervention de la police et la gendarmerie sont à revoir fondamentalement pour restaurer une confiance dégradée par le déni officiel d'une réalité de violences illégitimes, d'injustices, de racisme et de discriminations au sein d'institutions chargées de les prévenir et aider à les sanctionner. Ils sont le résultat de choix politiques qui minent aujourd'hui la paix civile. L'autoritarisme et la répression sont des impasses dangereuses. Comme la LDH, le Défenseur des droits<sup>1</sup> et la CNCDH<sup>2</sup> ont avancé des propositions concrètes d'apaisement. Elles passent notamment par la transparence sur les interventions policières, la révision des missions, rôles et équipements des forces de l'ordre, l'ouverture d'un débat public sur les enjeux de la sécurité, tant au niveau national que local, en redonnant partout sa force à la démocratie qui traite chacune et chacun en citoyen responsable de son avenir.

Cette crise sanitaire inattendue ouvre aussi une crise économique profonde et durable dans une société aux inégalités croissantes. Le gouvernement trouve des moyens conséquents pour y faire face, sortant, enfin, d'une orthodoxie budgétaire qui a durement affaibli l'action publique et les services publics essentiels en cette période troublée.

Aider les plus fragiles est une priorité car tous ne sont pas égaux face à la précarité et à un chômage de masse qui s'annoncent. Lutter contre toutes les discriminations est un impératif, dans tous les champs où elles risquent d'apparaître ou se renforcer, la formation, l'emploi, le logement, les loisirs... L'âge, le sexe, le handicap, l'orientation sexuelle, l'origine, le lieu de vie...rien ne peut justifier l'injustice d'un traitement discriminatoire. Un observatoire national de toutes les discriminations est à créer, associant Etat, partenaires sociaux, élus locaux et associations pour initier des recherches, particulièrement sur les discriminations systémiques, recenser les bonnes pratiques et promouvoir l'égalité des droits. Des plans territoriaux d'actions et d'échanges sont à lancer avec les collectivités et les associations locales pour agir au plus près des réalités et des victimes à accueillir et orienter pour défendre leurs droits. La LDH aidera à cette dynamique de citoyenneté, pour l'égalité des droits et de dignité, partout et pour toutes et tous. ●

Malik Salemkour  
Président de la LDH

<sup>1</sup> *Maintien de l'ordre : les recommandations générales du défenseur des droits - Juillet 2020*

<sup>2</sup> *Communiqué de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme - juin 2020*

# CONTRIBUTION SOS RACISME

Pendant le confinement, des avanches de tribunes promettaient ou prophétisaient que « plus rien ne serait jamais comme avant. » Comme si énoncer cette sentence avait une portée performative. Malheureusement, il y a à parier que, sur bien des points, le monde d'après sera exactement comme le monde d'avant puisqu'un monde est le fruit de rapports de force et de systèmes de représentations qu'il faut bousculer pour que d'autres fruits constituent un monde alors nouveau.

Mais la crise sanitaire a révélé des failles, des hypocrisies, des dérives et en conséquence des nécessités qui, peut-être apparaîtront avec plus d'évidence dans les consciences.

C'est ainsi que la crise a mis le doigt sur des inégalités et, plus encore sur leur illégitimité. Pourquoi ainsi faut-il accepter un monde dans lequel les métiers souvent les plus méprisés et souvent mal payés sont ceux qui soudain, sont apparus comme les plus essentiels ? Personnels soignants, caissiers, enseignants, livreurs... Pourquoi accepter que celles et ceux qui n'avaient pas la possibilité de télétravailler sont souvent ceux sur qui, dans les banlieues populaires, tombent le racisme et les accusations de vivre tels des parasites ?

Alors, ce que l'on peut attendre du monde d'après, c'est d'un monde dans lequel l'on se penche sur les inégalités et leurs racines, dont on sait qu'elles sont en partie le fruit du racisme. Le meurtre de George Floyd a d'ailleurs entraîné une vague d'indignation antiraciste qui prit parfois le visage de la colère. Dans les principaux pays occidentaux qui furent des puissances esclavagistes et coloniales, des manifestations - plus ou moins massives mais quoi qu'il en soit significatives - ont interpellé la société et ses hypocrisies. En France tout particulièrement, ce sont les questions du racisme dans la police qui ont été posées ainsi que celles du rapport à l'Histoire et des discriminations raciales. Ces sujets doivent être pris à bras-le-corps car ils sont des racines et des manifestations d'inégalités qui chaque jour viennent invalider la promesse d'égalité contenue dans la devise de la République.



Malheureusement, face à ces revendications, le pouvoir politique a choisi de faire silence. Mais comment est-il possible pour un Gouvernement de ne même pas répondre à une interpellation initiée par les organisations antiracistes et signée par 300 personnalités et organisations qui lui demandent une chose simple : que comptez-vous faire contre le racisme dans la police ? Et quand il ne fit pas silence, il donna des gages à ceux-là même qui, avec lui, nièrent le phénomène, à savoir une partie du corps policier ainsi qu'une bonne partie des forces réactionnaires que compte le pays.

À cet égard, le monde qu'il nous fit dessiner doit aussi être un monde dans lequel la parole décrit le réel et ne sert pas, avec une grossièreté somme toute violente, à occulter un réel qui gêne.

C'est de la réussite de cette entreprise de décryptage du réel et d'une exigence clairement dite d'un objectif d'une égalité effective que sortiront les dynamiques d'un chemin repris vers la conquête de cette égalité, qu'il s'agisse du redressement

des perceptions hiérarchisées léguées par l'Histoire, des violences contre les populations d'origine immigrée et ultramarine ou des discriminations raciales contre lesquelles il n'existe dans notre pays aucune politique publique digne de ce nom.

La réussite de cette entreprise n'est pas acquise d'avance tant les mauvais génies peuvent parfois rôder chez celles et ceux que le racisme frappe – et si, murmure une petite voix, nous retournions le racisme que nous avons tant subi contre « ceux » qui en sont les auteurs, par couleur ou par filiation ? – et tant, plus fondamentalement, la lutte contre le racisme est une lutte contre des positions solidement établies dont les bénéficiaires sont prêts à bien des violences pour qu'elles ne bougent pas d'un iota. ●

*Dominique SOPO,  
président de SOS Racisme*

# UNE INSCRIPTION À L'ÉCOLE SIMPLIFIÉE : UNE AVANCÉE ENCOURAGEANTE POUR LES ÉLÈVES EMPÊCHÉS D'ÉCOLE.

L'accès à l'éducation est un droit reconnu pour tous les enfants, le Code de l'éducation dispose que le statut ou le mode d'habitat des familles ne peut être une cause de refus d'inscription d'un enfant soumis à l'obligation scolaire. En cas de refus d'inscription par le maire sans motif légitime, le Directeur académique des services de l'Éducation Nationale (DASEN) peut inscrire l'enfant. En pratique, il est difficile d'inscrire un enfant à l'école, quand sa famille vit dans un bidonville, un squat, ou est logée en hôtel social dans une commune dont le maire prétend déterminer qui est ou non un habitant à part entière.

Sont concernées les personnes qui vivent en squat ou en bidonville, ou logées en hôtel social par le 115, ces derniers étant souvent des étrangers en attente de régularisation que leur statut administratif empêche d'accéder à un logement. De nombreux enfants sont aussi concernés en Guyane et à Mayotte. Le décret met fin à des abus en fixant une liste limitative des pièces qui peuvent être demandées et précise que le domicile peut être justifié

par tous moyens, y compris une attestation sur l'honneur. Le maire peut faire vérifier la réalité de la présence des personnes sur la commune.

Ce décret est le résultat d'une lutte contre une discrimination menée depuis de nombreuses années, notamment par le collectif Romeurope, le Collectif pour le droit des Enfants Roms à l'éducation groupant associations, parents d'élèves, RESF, syndicats enseignants, et depuis 2018 par le collectif École pour tous.

Un exemple : en septembre 2014 à Sucy-en-Brie, suite à des refus de scolarisation, le collectif Romeurope 94 a saisi le Défenseur des droits et des familles ont porté plainte pour discrimination à l'égard de leurs enfants. Déboutées, le Tribunal soulignant que « ...le fait que des personnes d'origine Roms s'installent sans droit ni titre sur un terrain ne saurait créer pour le Maire de la commune concernée l'obligation d'inscrire systématiquement tous les enfants se réclamant de la communauté rom se présentant à la Mairie... », elles ont fait appel puis se sont pourvues en cassation. Début 2018, la Cour de Cassation a cassé l'arrêt de la Cour d'Appel de Paris, qui n'avait pas cherché à

savoir si le refus de scolarisation « ne dissimulait pas une distinction fondée sur l'appartenance des enfants à la communauté rom et leur lieu de résidence et comme tel susceptible de caractériser une faute civile démontrée à partir et dans la limite des faits de discrimination objet de la poursuite ».

L'affaire est revenue devant la Cour d'Appel de Versailles qui a rendu un arrêt condamnant Madame la Maire de Sucy-en-Brie. L'affaire n'est pas terminée puisque la Maire a interjeté appel de cet arrêt devant la Cour de Cassation.

Lors de la dernière rentrée scolaire, en septembre 2019, le « Collectif École pour tous » tenait une conférence de presse et demandait au Ministre de l'Éducation Nationale « d'user de tous les moyens en son pouvoir pour garantir la publication du décret relatif à la simplification des pièces d'inscription scolaire, le développement de la médiation scolaire, l'instauration d'une trêve scolaire » pour qu'aucun enfant ne soit expulsé de son lieu de vie pendant l'année scolaire, la présomption de minorité, la systématisation du contrat jeune majeur, l'adaptation des plans de lutte contre le racisme. Les deux premiers points sont actés dans le décret du 29 juin 2020.

Mais la vigilance s'impose. A Melun des militants du MRAP qui s'appuyaient sur ce décret pour scolariser 12 enfants de quatre familles vivant en squat se sont d'abord vu répondre que le décret prévoyait l'inscription des enfants sur la liste scolaire, mais pas en établissement scolaire.

Cette réponse a été signalée. Quelques jours plus tard, les enfants ont reçu leur affectation. Il est donc important de réagir à toute tentative de la part des mairies de contrevvenir à ce décret. Sur présentation des seules pièces mentionnées par le décret, la mairie doit délivrer une attestation d'inscription sur la liste scolaire, qui servira à l'inscription de l'enfant à l'école où les parents devront fournir un certificat de vaccination dans un délai de trois mois. ●



Cours de français porte de la chapelle 2014

photo Mairie Montol

# TRAITEMENT DES FAITS D'ACTUALITÉ IMPLIQUANT DES TCHÉTCHÈNES : ENTRE RACISME, MÉCONNAISSANCE ET MÉPRIS DU DROIT D'ASILE

En juin dernier, des incidents graves impliquant des Tchétchènes se sont produits dans plusieurs villes de l'hexagone, notamment à Dijon et à Nice. Le 4 juillet dernier, un réfugié politique, opposant au régime en place en République de Tchétchénie, a été assassiné en Autriche. C'est le deuxième opposant tchétchène assassiné en Europe ces six derniers mois ; il s'ajoute à une liste d'autres assassinats de Tchétchènes perpétrés en Europe ces dernières années. Ces événements ont placé les Tchétchènes sous les projecteurs de l'actualité.

L'arrivée des Tchétchènes en Europe "occidentale" a commencé il y a une vingtaine d'années lors de "la première guerre" russo-tchétchène. Au moment de l'effondrement de l'URSS, en 1991, la Tchétchénie a proclamé son indépendance comme plusieurs autres Républiques. En 1994, la Russie a voulu reprendre le contrôle de ce territoire. Cependant, c'est surtout lors du second conflit, en 1999, que de très nombreux Tchétchènes ont été contraints de fuir leur pays dévasté par la guerre.



© dessin Vanessa Dubuisson - Demandeurs d'asile

Peu à peu, cette guerre a évolué vers une forme de guérilla et les forces militaires russes ont chargé des forces tchétchènes "pro-russes", ralliées souvent sous la contrainte, de poursuivre ce que les autorités russes avaient appelé une "opération anti-terroriste". La Tchétchénie a sombré dans un régime ultra-autoritaire tenu par Ramzan Kadyrov où toute critique est très durement réprimée, où les exactions, les humiliations publiques, les disparitions forcées, les tortures et les assassinats sont devenus un système de gouvernance et entretiennent un climat de terreur.

Actuellement encore, les représentants des forces de l'ordre n'hésitent pas à venir arrêter un Tchétchène pour répondre d'un méfait dont ils ne trouvent pas le coupable. Cela est documenté par de nombreux rapports, notamment de la FIDH.

Dans ce contexte, de nombreux Tchétchènes doivent aujourd'hui encore quitter leur pays pour échapper aux persécutions et sauver leur vie. Ils s'engagent sur un long chemin d'errance à travers les pays de l'espace Schengen. La procédure d'asile peut se prolonger pendant des années avec des démarches administratives d'une grande complexité. Pendant tout ce temps, les personnes doivent souvent survivre dans une très grande précarité matérielle et sociale.

Avant le déclenchement de "la première guerre" en 1994, il y a eu une campagne de dénigrement et de diabolisation du peuple tchétchène, notamment à travers une grande partie des médias, dans le prolongement des textes littéraires russes qui évoquent les guerres du XIX<sup>e</sup> siècle et où les Tchétchènes étaient souvent représentés comme des personnages durs, violents et négatifs. Cette mauvaise réputation a perduré. Comme s'il pouvait exister des peuples "bons" et des peuples "mauvais". Les attaques qu'ils peuvent subir sont

ressenties par les Tchétchènes avec d'autant plus de violence qu'ils ont été victimes de persécutions. En outre, le peuple tchétchène dont le territoire, situé dans les montagnes du Caucase, a la taille d'un département français et a gardé un fonctionnement très traditionnel où la famille et le clan appelé "Teip" ont une place prépondérante. Quand une personne est agressée, les proches, le clan, le groupe se mobilisent et organisent des rencontres - qui ne se déroulent généralement pas dans la violence - pour résoudre le problème.

Ces références à l'histoire et aux traditions tchétchènes n'excusent en aucun cas ce qui s'est produit à Dijon où ailleurs car quelques individus n'ont pas à se transformer en justiciers, mais cela peut, en partie, aider à comprendre ce qu'il s'est passé.

Le Comité Tchétchénie et Habitat Cité désapprouvent et condamnent la violence et la vengeance. Ils sont, dans un même temps, très choqués par les interventions de certains responsables politiques de plusieurs partis à gauche comme à droite qui ont remis en cause le droit d'asile et présenté les Tchétchènes comme nuisibles dans leur totalité. Elles alertent et dénoncent les dérives racistes de médias qui évoquent « les bandes tchétchènes ». Réduire des personnes à un groupe, c'est les priver de ce qui les rend uniques, c'est leur voler une part de leur humanité. ●

*Pascale Chaudot et Annabella Orange -  
Comité Tchétchénie et Habitat-Cité*

*Le Comité Tchétchénie et Habitat Cité accompagnent depuis de nombreuses années des personnes russophones, tchétchènes en grande majorité, dans l'accès aux droits. A ce titre, elles sont témoins des difficultés auxquelles les Tchétchènes sont confrontés dans leurs parcours d'exil.*

# DÉFENDRE L'ACCÈS AUX ARCHIVES PUBLIQUES ET HONORER JOSETTE ET MAURICE AUDIN

Lors de sa visite à Josette Audin, le 13 septembre 2018, le président de la République a reconnu que Maurice Audin avait été, en juin 1957 « *torturé à mort par des militaires qui l'avaient arrêté à son domicile* » et, fait nouveau dans la communication officielle de la France, il a affirmé que « *sa mort a été rendue possible par un système légalement institué, le système « arrestation-détention », mis en place à la faveur des pouvoirs spéciaux qui avaient été confiés par voie légale aux forces armées* ». En même temps, Emmanuel Macron a « *souhaité que toutes les archives de l'État qui concernent les disparus de la guerre d'Algérie puissent être librement consultées* ».

Cette déclaration était présente à l'esprit des participants à la journée d'études organisée le 20 septembre 2019 par l'association Josette et Maurice Audin et par l'association Histoire coloniale et post-coloniale, avec le soutien d'associations de lutte contre le racisme, dont la LDH et le MRAP, et de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH), sur le thème « Les disparus de la guerre d'Algérie du fait des forces de l'ordre françaises : vérité et justice ». Les actes en ont été publiés par « La Revue des droits de l'homme »<sup>1</sup>.

Les historiens, archivistes et juristes qui ont participé à cette journée ont insisté sur l'importance de l'ouverture des archives. Or, en contradiction avec les espoirs nés de la déclaration du président de la République, une circulaire du 2 décembre 2019, application tardive d'une Instruction interministérielle de 2011, elle-même en contradiction avec la loi sur les archives de 2008, a instauré des restrictions drastiques à la consultation des archives au nom du « secret défense ».

**Des associations d'historiens et d'archivistes ont protesté contre ces restrictions et lancé une pétition « Nous dénonçons une restriction sans précé-**



Prise de parole de Pierre Mairat coprésident du MRAP à la cérémonie d'hommage à Maurice et Josette Audin

**dent de l'accès aux archives contemporaines de la nation »<sup>2</sup>.**

Refusant que « *le droit à la mémoire soit contesté* », le MRAP a, dans un communiqué du 12 mars 2020, apporté son soutien à cette pétition en soulignant que de nombreux travaux historiques, en cours ou en projet, français ou internationaux, sont mis en péril par ces restrictions d'accès<sup>3</sup>. Il a estimé que « *les travaux historiques sur des épisodes aussi sensibles que ceux qui ont marqué notre histoire durant la seconde guerre mondiale et les guerres de libération des peuples colonisés sont indispensables et doivent être fondés sur une documentation aussi complète que possible* ».

Le déroulement de cette lutte, qui mobilise nationalement et internationalement, peut être suivi sur le site de l'association Histoire coloniale et post-coloniale. Il fut au centre des allocutions prononcées, le 11 juin, lors de la commémoration qui, comme chaque année, a marqué l'anniversaire de l'arrestation de Maurice Audin, laquelle s'est déroulée cette année au cimetière du Père Lachaise devant le cenotaphe inauguré il y a un an. Pierre Mairat y a dit la fierté du MRAP de lutter aux côtés de l'association Josette et Maurice Audin<sup>4</sup>.

Dernier épisode de ce combat : dans le prolongement de la journée d'études sur les disparus de la guerre d'Algérie, des associations d'historiens, d'archivistes, ainsi que l'association Josette et Maurice Audin, ont demandé le 21 juin au Premier ministre l'abrogation des mesures qui empêchent l'accès aux archives tamponnées « secret » entre 1940 et 1990. Ayant choisi la date du 21 juin, anniversaire « officiellement déclaré » de la mort de Maurice Audin en 1957, ils ont rappelé « *la nécessité d'un examen serein des enjeux les plus controversés de notre passé récent* »<sup>5</sup>. ●

Jean-Paul Le Marec  
Jean-Pierre Raoult, comité local  
du MRAP de Nanterre, membre de  
l'association Josette et Maurice Audin.

<sup>1</sup> <https://journals.openedition.org/revdh/8447>

<sup>2</sup> <https://histoirecoloniale.net/Acces-aux-archives-coloniales-ferme-Signez-la-petition.html>

<sup>3</sup> [https://www.mrap.fr/le-droit-a-la-memoire-conteste?debut\\_articles\\_rubriqueb=%40571](https://www.mrap.fr/le-droit-a-la-memoire-conteste?debut_articles_rubriqueb=%40571)

<sup>4</sup> Voir : <https://histoirecoloniale.net/Les-paroles-et-les-images-de-la-ceremonie-d-hommage-a-Josette-et-Maurice-Audin.html> et [https://m.facebook.com/story.php?story\\_fbid=10158585228963680&id=694173679](https://m.facebook.com/story.php?story_fbid=10158585228963680&id=694173679)

<sup>5</sup> <https://histoirecoloniale.net/L-ouverture-des-archives-de-la-guerre-d-Algerie-a-ete-officiellement-demandee.html>

# METTRE UN TERME AUX VIOLENCES POLICIÈRES ET AU RACISME DANS LA POLICE

Dans son allocution aux Français le 14 juin 2020, Emmanuel Macron a déclaré : « *Nous ne bâtirons pas notre avenir sur le désordre. Sans ordre républicain, il n'y a ni sécurité, ni liberté. Cet ordre, ce sont les policiers et les gendarmes sur notre sol qui les assument. Ils sont exposés à des risques quotidiens en notre nom, c'est pourquoi ils méritent le soutien de la puissance publique et la reconnaissance de la Nation* ». Pas un mot sur les violences policières, ni sur la persistance des actes racistes des forces de l'ordre! **Il n'a pas dû lire la déclaration sur « les violences policières illégitimes » adoptée le 28 janvier 2020 par l'Assemblée plénière de la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH)**, où siègent Jean-Pierre Raoult et Augustin Grosdoy pour le MRAP. Reconnaisant que « la disproportion des réactions policières est manifeste dans certains cas », la CNCDH se dit « très préoccupée par l'effet dissuasif des violences policières sur l'exercice de la liberté se manifester et s'inquiète des entraves pesant sur la liberté d'informer et le droit de témoigner ».

De son côté, Amnesty international a dénoncé « l'usage disproportionné de la force et la criminalisation de manifestants pacifiques ». L'ACAT (Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture) a lancé **une campagne sur le thème : « Transparence des activités des forces de l'ordre : une exigence démocratique »** en s'appuyant sur les obligations internationales que devraient respecter les États comme l'a recommandé en juillet 2017 le rapporteur spécial des Nations unies sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains et dégradants : « Les États devraient mettre en place des systèmes efficaces de suivi et d'établissement de rapports sur l'usage de la force et rendre les informations pertinentes accessibles au public, y compris les statistiques concernant les dates, les personnes touchées et la manière dont la force a été utilisée et les dommages qui en ont résulté ». Dans son communiqué du 28 juin, le MRAP s'inquiète de cette situation :

« Les violences policières, le racisme dans la police, les contrôles au faciès, le refus d'intervenir pour protéger des Roms sont des réalités vécues par nos concitoyens. Il poursuit : « Non toute la police n'est pas raciste [...] Le racisme est le fait de policiers qui ne respectent pas les lois républicaines dont ils sont censés être les représentants. Ils sont trop souvent couverts par la hiérarchie, y compris par le ministre de l'Intérieur ». Le MRAP lance un avertissement au gouvernement : « Il n'y aura pas résorption de la fracture entre une frange de la population, qui n'est pas que celle des quartiers populaires, et la police si le gouvernement ne prend pas la mesure de cette alerte citoyenne ».

Face à cette situation, que faire ? « Le Monde » du 12 janvier 2020 rappelle la mission de l'État : « Donner à la police les moyens de ses actions et en assurer en retour un contrôle nécessaire, dans le strict respect des principes républicains ». La CNCDH conclut sa déclaration sur les violences policières : « **Le respect des droits de l'homme n'est pas un obstacle au maintien de l'ordre mais bien au contraire un gage de cohésion sociale, c'est une exigence incontournable de garantie d'une police républicaine, au service de tous, et de respect des libertés individuelles et collectives** ». Pour rendre à la police sa mission de service public, le MRAP propose d'améliorer la formation des policiers et de remettre en place une police de proximité. Pour éviter le « profilage racial et social » lors des contrôles d'identité dénoncé par le Défenseur des droits, **le MRAP appelle à renforcer la lutte contre le contrôle au faciès**, par exemple en remettant un récépissé après chaque contrôle d'identité qui permettrait de réduire les contrôles abusifs.



À l'initiative de la LDH, la pétition « Vérité et justice » (que le MRAP a signée) appelle à « nommer les coupables de violence et de racisme ainsi que leurs responsables et à exiger qu'ils soient sanctionnés ». Elle souligne que les propositions avancées depuis longtemps par la société civile, les associations de défense des droits et des comités constitués autour d'affaires de violence policières, souvent reprises par la CNCDH et le Défenseur des droits, « **constituent une base pour engager une réforme profonde de la police, de ses missions, de ses méthodes, de son contrôle** ». La pétition réclame également la création d'une commission indépendante, placée sous l'autorité de la CNCDH, « qui reçoive le doléances des victimes, écoute toutes les personnes et organisations concernées et fasse des propositions qui permettent de renouer le lien entre les forces de police et la population et de combattre les violences et le racisme ». ●

JP Le Marec

# BAYONNE UNE MANIFESTATION POUR LA SOLIDARITÉ ET POUR LA PAIX QUI FERA DATE

Le 28 octobre la mosquée de Bayonne subissait une attaque violente menée par un ex-candidat du Front National. Claude Sinké s'était présenté aux cantonales dans les Landes en 2015. On peut encore le voir, dans le journal sud-ouest en ligne auprès d'une Marine Le Pen radieuse sur une photo de famille des frontistes landais

Deux fidèles étaient grièvement blessés par les tirs de l'assaillant. C'est donc la violence de cette attaque motivée idéologiquement, son inscription dans cette suite d'événements anti-musulmans sur la ville, et la libération de la parole raciste sur le plan national, qui permettent de qualifier cette attaque d'attentat.

La manifestation organisée par un collectif d'habitants du quartier des hauts de Bayonne et SOS Racisme avec le soutien du MRAP et de l'UEJF avait réuni 400 à 500 personnes ; ce qui en fait, en regard de la taille de la ville, un événement majeur dans la lutte contre le racisme, dans sa déclinaison anti-musulmans dans le cas présent.

De plus cette manifestation s'est inscrite dans le creuset républicain enrichi de la diversité des histoires personnelles et collectives des habitants. La manifestation rappelait que dans ce creuset les musulmans ont toute leur place.

Nous étions bien loin des fragmentations, replis et assignations identitaires qui affectent la société. Dominique Sopo a d'ailleurs rappelé que le rassemblement réunissait « des gens de toutes origines et tous âges... que lorsqu'un groupe est pris pour cible cela ne concerne pas que ce groupe là mais l'ensemble des citoyens... que nous étions réunis et unis pour défendre un modèle de société qui refuse que des groupes soit stigmatisés... que cette manifestation était une grande joie dans un moment où certains appellent à communautariser les luttes et affirment que l'on ne pourrait plus lutter contre le racisme si l'on en est pas soi-même victime . »

Le MRAP partageait cette analyse.

Derrière la banderole de tête on a pu voir les organisateurs du quartier, Djamel qui a joué un rôle central dans la préparation, des représentants des associations soutenant l'action avec Dominique Sopo président de SOS Racisme, Gérard Kerforn du bureau National du MRAP et deux représentants de l'UEJF.

Un moment très fort est intervenu en fin de rassemblement quand un danseur basque a fait quelques pas de danse devant Mahti Begaar, l'une des victimes, touché au cou lors de l'attentat.

Il faut rappeler que cet acte de nature terroriste s'inscrit dans une série d'actions

anti-musulmans menées par l'extrême-droite au pays basque.

Le Front National, dans le passé, avait déjà lancé une pétition contre la construction de cette mosquée. Un «Comité de défense des paysages français» avait été créé, basé à Tarnos dans les Landes animé par le secrétaire départemental du Front National des Landes d'alors et assisté dans son opération raciste, par les cercles frontistes de la côte basque.

Ce comité avait déposé le 31 juillet 2009, un recours en référé contre la construction en cours de la future mosquée à Bayonne. Les arguments invoqués par ce comité étaient sans équivoque.

La mosquée était assimilée à de « l'arsenic », et les familles musulmanes installées depuis plusieurs générations présentées comme des gens en « stationnement » n'ayant « aucun droit » dans la cité.

Les comparses du Front National, « les identitaires » s'étaient aussi distingués par des provocations anti-musulmans sur le marché de la ville basque. En toute impunité ils avaient circulé au milieu du marché avec un haut-parleur en diffusant de faux appels du Muezzin.

Cet attentat est donc le fruit d'une islamophobie entretenue depuis longtemps par le Front National depuis le lancement du chantier.

Les déclarations de Marine Le Pen condamnant l'attentat ou de Nicolas Bay qui présentait Claude Sinké comme un ancien adhérent « un extrémiste qui n'avait rien à faire dans nos rangs et qui est parti » ne tromperont personne. Le Front National est bien à l'origine de la haine anti-musulmans sur la ville.

Malheureusement, il n'y aura pas de procès pour Claude Sinké. Incarcéré depuis l'agression au centre pénitentiaire de Mont-de-Marsan (Landes), il est décédé le 26 février de cette année au CHU de Mont de Marsan. L'auteur des faits a disparu, mais la lutte contre les organisations d'extrême-droite qui alimentent le climat anti-musulman à Bayonne comme ailleurs doit continuer. ●



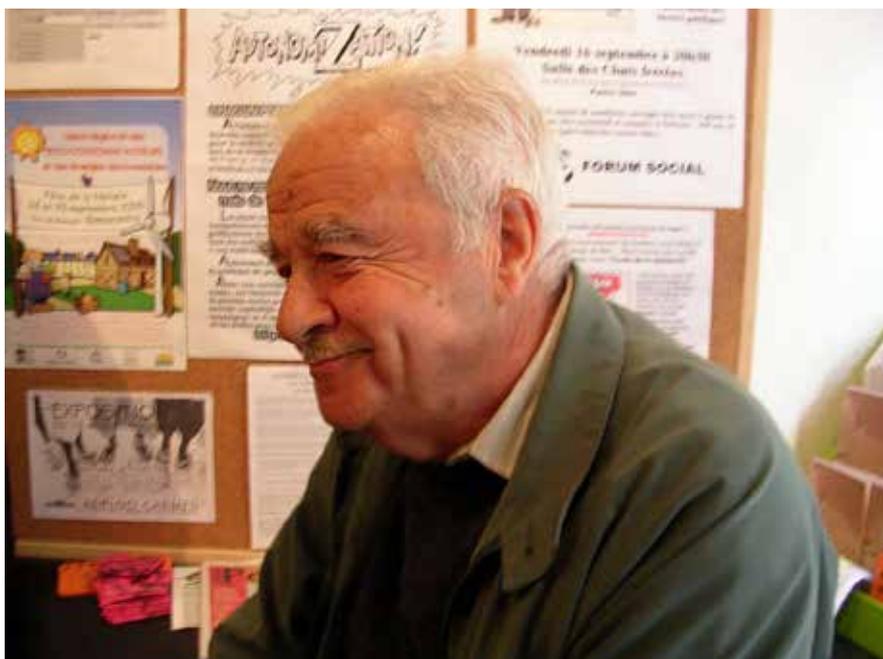
# HOMMAGE À MAURICE RAJSFUS

Décédé le 13 juin à 92 ans, Maurice Rajsfus n'avait jamais pardonné à la police française la rafle du Vel' d'Hiv du 16 juillet 1942 dont il fut victime avec ses parents et sa sœur. Il

avait réussi à s'échapper. Quelques années plus tard, il s'était de nouveau retrouvé face aux forces de police dans les manifestations du 17 octobre 1961 et du 8 février 1962

pendant la guerre d'Algérie. Devenu l'historien de la répression, il a passé une grande partie de sa vie à dénoncer les violences et l'arbitraire policiers. En 1994, il fonda l'Observatoire des libertés publiques. Il fut un des fondateurs de Ras l'Front, créa et anima le bulletin « Que fait la police ? ».

Militant contre la guerre d'Algérie, il s'est aussi engagé pour la cause palestinienne. En lui rendant hommage, le MRAP a rappelé que Maurice Rajsfus participa à sa commission « antisémitisme et néonazisme ». Le MRAP a conclu ainsi son communiqué : « Maurice aurait été heureux de voir la puissance des manifestations contre les violences policières qu'il a toute sa vie contribué à révéler ». ●



Maurice Rajsfus en 2005 Source: Hébert Abd-El Krim\* photographies (<http://www.preavis.net/haek-photos/index.php?showimage=16>)

# HOMMAGE À RAYMOND GURÊME, INFATIGABLE VOIX D'UN PASSÉ OCCULTÉ POUR RÉVEILLER LES GÉNÉRATIONS À VENIR !

La disparition de Raymond Gurême, ce 24 mai 2020 à 94 ans, touche beaucoup ceux qui appréciaient son énergie et son humour. Il était l'un des derniers survivants d'une page occultée de l'histoire de France, celle de l'internement, sur le sol français, des familles « nomades » de 1940 à 1946.

Raymond Gurême n'a que 15 ans le 4 octobre 1940 lorsqu'il est arrêté avec sa famille par des policiers français. Ils sont

enfermés au camp de rassemblement des nomades de Darnétal (76). Au fil des semaines d'autres familles suivront. Le 27 novembre 1940, 200 prisonniers, femmes, hommes, vieillards et enfants sont transférés en camion puis en wagons à bestiaux, menottés, à la gare de Brétigny puis au camp de Linas-Monthléry dans des conditions terribles, sans eau, ni nourriture. Après une marche forcée de plusieurs km sous les coups de matraque d'une cinquantaine de policiers

français, les 200 Tsiganes parviennent au sommet d'une colline glaciale où se trouve l'autodrome de Linas-Monthléry, transformé en camp d'internement où ils resteront jusqu'en 1942 dans des conditions d'extrême dénuement. Raymond s'en évadera.

En 2010, un collectif d'associations de Gens du voyage, des associations dont le MRAP et des historiens décident de marquer les 70 ans, année de la mémoire

de cet internement. Après des décennies de silence, Raymond Gurême commence à témoigner dans les établissements scolaires, les festivals, les forums associatifs, en France et ailleurs. Jusqu'à ce jour, il a touché des publics très divers et raconté avec dignité les souffrances des siens, établissant un lien entre persécutions passées et discriminations actuelles.

Fin novembre 2010, des événements, dont une marche, « chemin de mémoire », sont organisés par le Collectif pour la commémoration de l'internement des Tsiganes et Gens du voyage au camp de Linas-Monthléry. Depuis, chaque année, Raymond Gurême menant la marche, nous empruntons ce chemin que les familles ont parcouru sous la contrainte. Un an plus tard, une stèle est érigée devant la gare de Brétigny, portant les noms des 40 familles débarquées un soir de novembre 1940 pour rejoindre le camp.

En avril 2011 paraît *Interdit aux nomades*, écrit avec Isabelle Lignier, journaliste, pour lequel Raymond recevra en 2012 le titre de Chevalier des arts et lettres des mains du Ministre de la culture. Très populaire auprès des organisations Roms qui le soutiennent et l'apprécient, il est président d'honneur de la Voix des Roms. En 2014 il prend l'avion pour la première fois pour se rendre, avec des centaines de jeunes Roms, à Auschwitz-Birkenau, 70 ans après la liquidation du « camp des familles » tziganes. Depuis, il se rendait tous les étés à ces rencontres internationales « Dikh eh na bister » (« Regarde et n'oublie pas »).

Il a fallu attendre le 29 octobre 2016 pour que le président François Hollande reconnaisse la responsabilité de l'État français dans l'internement de milliers de Tsiganes pendant la seconde guerre mondiale.

Depuis la mort de Raymond, de nombreux hommages arrivent de toute la France, de Pologne, d'Espagne, d'Italie, d'Écosse. Tout le monde se souvient de cet homme empreint d'une force et d'une humanité extraordinaires. Raymond n'aura pas eu l'enterrement qu'il méritait au cimetière de Saint-Germain-les-Arpajon en raison de l'urgence sanitaire.



Photo et tableau de Gabi Jimenez, Artiste-auteur des arts visuels. [www.gabijimenez.fr](http://www.gabijimenez.fr)  
10 mai 2016: Raymond Gurême devant son portrait, hier à Montmagny pendant l'exposition organisée par le Collège Copernic. C'était michto ! Raymond a conféré devant au moins 150 élèves.... **Respect.**

Un hommage solennel lui sera rendu, le dernier dimanche de novembre à Brétigny-sur-Orge lors de la 11<sup>ème</sup> marche qui commémorera l'internement des Tsiganes et Gens du voyage au camp de Linas-Monthléry. ●

- R. Gurême, I. Lignier, *Interdit aux nomades*, Calmann-Lévy, 2011

- *Ils ont eu la graisse, ils n'auront pas la peau* : <https://vimeo.com/80358019> : un très beau portrait réalisé par Jean-Baptiste Pellerin.

- *Différences* N° 285, p.4

Martine Platel

# Je soutiens!

Mouvement contre le racisme  
et pour l'amitié entre les peuples



ADHÉSION

Prénom : ..... Nom : .....

Adresse : .....

Date de naissance : ...../...../.....

Courriel : .....@.....

Portable : ..... Domicile : .....

Profession : .....

**J'adhère au MRAP**  
Déterminez le montant de votre cotisation annuelle en fonction de vos ressources

Revenus Mensuels	Adhésion simple
< 700 €	<input type="checkbox"/> 20 €
entre 700 et 1200 €	<input type="checkbox"/> 40 €
entre 1200 et 1700 €	<input type="checkbox"/> 60 €
entre 1700 et 2200 €	<input type="checkbox"/> 80 €
entre 2200 et 3000 €	<input type="checkbox"/> 108 €
entre 3000 et 3500 €	<input type="checkbox"/> 128 €

Adhésion de soutien : .....€

Signature : \_\_\_\_\_

DONS

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Organisme \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone \_\_\_\_\_

Montant du don ..... €

ABONNEMENT

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Organisme \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone \_\_\_\_\_

PERIODE D'ABONNEMENT	TARIF	Choix
Un an « Particuliers & Collectivités »	24,00 €	
Un an « Etranger et DOM-TOM »	35,00 €	



Vous pouvez également effectuer les dons, abonnements et adhésions sur le site du MRAP : [www.mrap.fr](http://www.mrap.fr)

Merci de libeller votre chèque à l'ordre du **MRAP** 43 Boulevard de Magenta - 75010 Paris

[adhesions@mrap.fr](mailto:adhesions@mrap.fr) 01.53.38.99.86

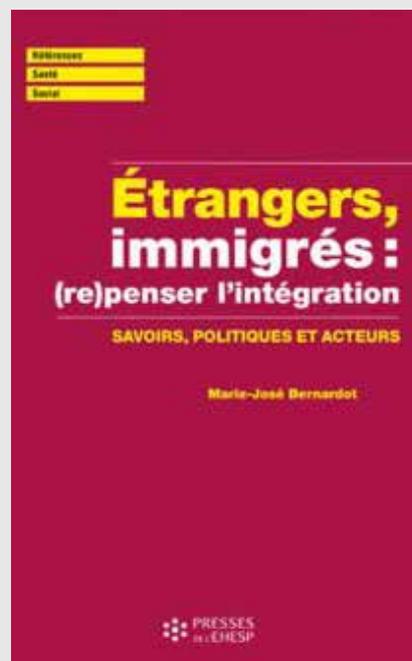
# NOTES DE LECTURE

## Étrangers, immigrés : (re)penser l'intégration

de Marie-José Bernaudot

(Presses de l'EHESP, octobre 2019) : Les questions migratoires et de l'intégration des immigrés constituent un enjeu important pour la cohésion de la société française. Consciente que « la non intégration d'une partie significative des « habitants de France (étrangers, descendants d'immigrés mais aussi pauvres et précaires) recèle des germes de décohésion, de repli et d'entre-soi », l'auteure s'efforce dans cet ouvrage de remédier à la coupure qu'elle a constatée entre les savoirs issus de la recherche en sciences sociales, les résultats des enquêtes statistiques et les orientations des politiques publiques. Administratrice de l'École Pratique de Service Social (EPSS) et vice-présidente du Groupe national des initiatives et des acteurs citoyens, son expérience l'a

amenée à constater la faiblesse des politiques d'intégration. L'objectif de son ouvrage est de mettre en relation les savoirs de la recherche et les évolutions des politiques publiques en matière d'intégration car elle estime que leurs relations sont actuellement surtout faites d'ignorance et de méfiance. Force est de constater que la politique menée en France ces dernières années, quels que soient les gouvernements, vise à contrôler et réduire les flux migratoires. Pour Marie-José Bernaudot, « cette politique visant à freiner l'immigration a été un obstacle à l'intégration des étrangers ». Dans son livre, elle montre qu'une « stratégie d'intégration est possible et qu'il faut avoir le courage politique d'assumer une vraie politique d'intégration ». ●



## Être non-violent à Gaza de Ziad Medoukh (Éditions Culture et Paix):

Ziad Medoukh, universitaire, écrivain et poète francophone à Gaza, a adressé il y a quelque temps une lettre ouverte au président Emmanuel Macron « en tant que simple citoyen palestinien qui vit le blocus

dans cette prison à ciel ouvert de Gaza ». Il l'a alerté sur l'aggravation de la situation économique, sociale et sanitaire à Gaza où « les jeunes sont désespérés et souffrent du chômage, du blocus et de l'absence de perspectives pour l'avenir ». Dans son interpellation, il lui a demandé un geste fort et utile à la France, la reconnaissance de l'État de Palestine. Malgré des prises de position favorables de l'Assemblée nationale et du Sénat et les interventions de nombreuses associations, la France n'a toujours pas reconnu l'État de Palestine. Ziad Medoukh a publié un deuxième livre en français sous le titre *Être non-violent à Gaza* en collaboration avec Laurent Baudoin et Isabelle Mérian aux Éditions Culture et Paix.

Il y présente notamment l'initiative de la « grande marche du retour » commencée le 30 mars 2018 qui s'est poursuivie longtemps malgré la violente répression des forces d'occupation israéliennes. Ces manifestations ont exprimé les revendications des Gazaouis, notamment la fin du blocus israélien illégal qui dure depuis plus de treize ans, la réalisation du droit au retour des réfugiés conformément au droit international. Il montre la résistance non-violente du peuple gazaoui mais aussi les initiatives créatrices des secteurs les plus actifs de la société civile (jeunes, femmes, étudiants, paysans ...). Commande à adresser à Association Culture et Paix c/o Laurent Baudoin 20 rue Cadet 75009 Paris.. ●



# NOTES DE LECTURE (SUITE)

## Inanité des discours nationalistes-racistes<sup>1</sup>

Dans *La France telle qu'elle est* sous-titré pour en finir avec la complainte nationaliste, Laurent Mucchielli<sup>2</sup> propose une synthèse des questions d'immigration et de racisme. Cette synthèse est fort utile à tous ceux qui agissent pour que nos sociétés reconnaissent leurs diversités d'origine et d'avenir et luttent contre toutes les formes de racisme, particulièrement contre l'islamophobie.

Parcourant l'Histoire depuis la révolution de 1789, l'auteur rappelle que la France est une mosaïque. Cette évidence est masquée, voire détournée dans le discours et les pratiques publiques qui veulent ignorer que la France est un pays d'immigration.

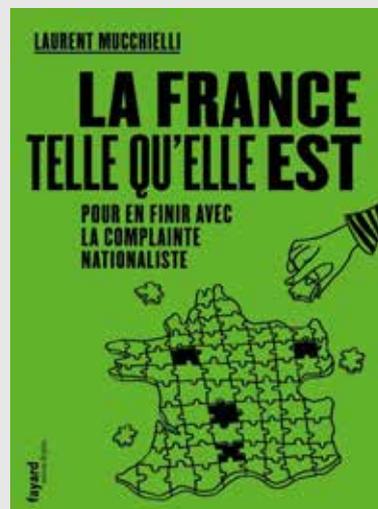
Cette histoire ne ressemble nullement à la vision que veulent en donner ceux que l'auteur nomme les «nationalistes-racistes» (de Eric Zemmour à certaines franges des Républicains). Dénonçant les manipulations du débat sur l'immigration, il rassemble un savoir trop souvent méconnu, occulté et pourtant indispensable «pour lutter contre les ignorances, les mensonges, les hypocrisies qui envahissent le débat public et les réseaux sociaux». Chiffres à l'appui il réfute la thèse du «grand remplacement». L'immigration fut d'abord une immigration de main-d'œuvre

choisie, voulue et organisée par les industriels et l'État pour des raisons économiques mais aussi militaires.

Soulignant la complexité de l'Histoire, il fustige le «roman national» d'une «France éternelle» bien loin de la réalité. La construction de ce roman est due principalement aux 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> Républiques luttant contre le discours royaliste.

Abordant la question des réfugiés, Laurent Mucchielli note qu'une véritable «xénophobie de gouvernement» s'est installée parmi les élites dans la suite d'une «décolonisation subie» notamment en Afrique du Nord. Aujourd'hui, la France est le pays européen prononçant le plus d'OQTF (Obligation de Quitter le Territoire Français). Les «banlieues» sont au cœur du discours des nationalistes-racistes qui agitent une peur de leurs habitants et de leur religion supposée alors que la colère des banlieues est d'abord une révolte contre l'humiliation de leur situation sociale.

Réfutant l'usage du terme assimilation hérité du langage des anciens colonialistes, il préfère parler d'«intégration sociale» ou d'«insertion». L'emploi – comme les «mariages mixtes» et l'école – est le premier lieu de cette insertion mais il est aussi celui des



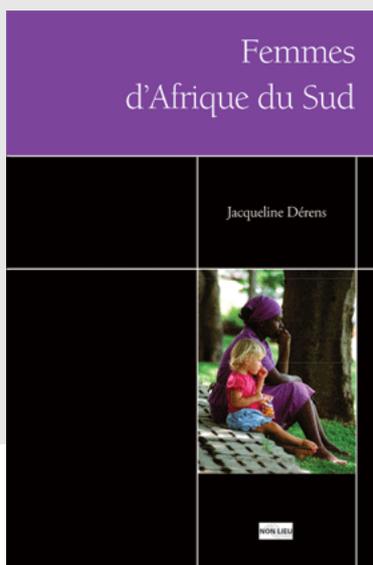
discriminations ethnico-religieuses. Même si ce n'est pas le seul. « Les personnes de type arabe se déclarant musulmanes ont quatre fois moins de chance » d'être embauchées. Permanence du racisme anti-musulman ! Laurent Mucchielli livre un travail de sociologue indispensable à tous ceux qui veulent penser les défis du vivre-ensemble. ●

Augustin Grosdoy

<sup>1</sup> *La France telle qu'elle est : pour en finir avec la complainte nationaliste*, Fayard, 2020.

<sup>2</sup> Laurent Mucchielli est sociologue de la délinquance et des politiques de sécurité, enseignant à l'Université d'Aix-Marseille.

## Femmes d'Afrique du Sud, une histoire de résistance de Jacqueline Derens



(Éditions Non lieu) : Ancienne militante anti-apartheid, Jacqueline Derens a déjà publié de nombreux ouvrages sur l'Afrique du Sud : *L'Année Mandela* en 1990 (Messidor), *Nous avons combattu l'apartheid* en 2006 (Éditions Non lieu), *Dulcie September, une voix pour la liberté* en 2013 (Éditions Non lieu). Elle vient de publier un nouveau livre : *Femmes d'Afrique du Sud : une histoire de résistance*. Dans sa préface, l'anthropologue Judith Hayem écrit :

« C'est en effet du point de vue des femmes, peu abordé dans la littérature militante et académique, que s'organisent les cinq chapitres de l'ouvrage, respectivement consacrés aux luttes contre l'instauration du pass, aux luttes syndicales, aux luttes politiques, à la place des femmes dans la nouvelle démocratie et, enfin, à la question persistante des violences contemporaines faites aux femmes dans la nouvelle société multiraciale et démocratique ». ●